Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 23 (1915)

Heft: 3

Quellentext: La révolution genevoise d'après une correspondance privée

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA RÉVOLUTION GENEVOISE d'après une correspondance privée.

Lettres de Marianne-Pauline Fallery-Malignon à son frère Pierre-Louis Malignon 1789-1797.

(SUITE)

Arrivés à Chêne 1, il fallut faire assembler la municipalité pour faire passer notre armée. Pendant ce temps-là l'on soupa et il survint une difficulté pour un bonnet blanc. Il y avait chez Morin au cabaret un homme avec un bonnet blanc. L'on dit : « Qu'est-ce que c'est ? Le bonnet ! Baise le bonnet rouge et mets-le. » A des hommes bien montés contre les Aristocrates et armés il ne fallait pas faire l'insolent et il leur dit qu'il chiait dans les bonnets rouges et que ceux qui les portaient étaient des gueux. L'on s'empoigna et les Comités 2 vinrent mettre le holà. Cela s'apaisa, mais l'on dit : « Il faut qu'il demande excuse. » Il ne voulut pas, il les envoya faire foutre et leur dit ce qu'il avait déjà dit. Alors le cri « il faut le fusiller » s'éleva et l'on le fit descendre du cabaret, l'on le mena un peu à l'écart et

Le premier village sur la route de Jussy.

² Les membres de la commission révolutionnaire nommée pour diriger l'expédition.

l'on lui demanda s'il était toujours dans le même sentiment. Il dit que oui, l'on le fusilla, l'on lui fit son creux sur la place, tout chaud, et l'on l'enterra. Cela ne dura pas demiheure 1 Le matin vers les quatre heures l'on partit pour Jussy. Arrivés là, point de résistance. L'on cantonna la troupe chez les Aristocrates, et nourris et logés à leurs frais. L'on alla au Château², chez Micheli, qui était accusé de souffler la discorde. Les uns proposaient de le tuer, l'on eut toutes les peines du monde à le sauver. Enfin l'on l'amena prisonnier à Genève et ensuite l'on alla à la Gara, chez Labat, où l'on en fit autant que chez Micheli, excepté de le vouloir tuer. Il est prisonnier comme l'autre. L'on va instruire leur procès, s'ils sont coupables, gare leur tête 3. Enfin ils ont vingt-quatre hommes par jour à nourrir à leurs frais et voilà huit jours que cela dure. L'on leur a fait un dégât affreux, surtout à la volaille et à leur vin bouché. Il y en a qui ont restés saouls vingt-quatre heures sans bouger. Le citoyen Vouan en est un. C'est un vivant de ce genre-là 4. Tout cela n'est rien s'ils n'avaient rien voulu mettre du côté de l'épée ⁵. Il y en a trois en prison pour cela, je ne les nomme pas pour le moment. Enfin l'on a pu parvenir à les déloger dimanche 6 et l'on monte la garde par cercle tous les trois

¹ La malheureuse victime de l'expédition de Jussy était un nommé Salomon Burdet, ouvrier tonnelier de son état.

² Le château du Crêt, qu'on voit encore à l'entrée du village de Jussy. La Gara, dont il est question plus loin, est un hameau dépendant du même village.

³ Jean-Louis Micheli, ancien syndic, et l'ancien auditeur Labat, furent relâchés quelques jours plus tard, l'inanité complète des accusations portées contre eux ayant été surabondamment démontrée. Leur arrestation, du reste, n'avait été qu'un moyen de les soustraire aux dangers qui les menaçaient.

⁴ Pour Vouan et pour les trois particuliers arrêtés dont on parle immédiatement après, voir la lettre du 19 mars.

⁵ Soit dans la poche de côté de leur pantalon, c'est-à-dire volé.

⁶ Le 26 janvier, par le procédé qu'on avait essayé d'employer dès le début, c'est-à-dire en leur adjoignant des éléments modérés pour les contenir, puis pour les remplacer.

jours jusqu'à ce que les murs du château soient démolis et que les fossés soient comblés! J'oubliais de te dire qu'on a désarmé tous les paysans...²

XVIII

Sans date 3.

... Le blé est à soixante florins, en prenant celui de l'État, à six écus neufs le peu qui vient par contrebande, et c'est bien peu de chose ce qu'il en vient. La viande est à quinze sols la livre et on a bien de la peine à en avoir. Le reste est cher à proportion. L'ouvrage ne va pas trop bien, bien peu et bien peu payé. On est assez malheureux, mais se gâter le sang on n'avance à rien. Après ce temps il en viendra un meilleur, au moins je l'espère 4. Tu sais ou tu ne sais pas que toutes les terres incultes autour de la ville, on les distribue par carrés à ceux qui en demandent pour y semer des pommes de terre. On ne peut y mettre autre chose, du moins

Le château du Crêt était fortifié.

² Le reste de la lettre ne contient plus rien d'intéressant. Joachim fait cependant une constatation assez singulière. Malgré les difficultés du temps, « l'ouvrage, d'après lui, va bien, l'on demande des ouvriers en argent ». Cela est plus ou moins contredit, du reste, par la lettre qui suit.

³ Mais d'après les faits relatés, de la seconde quinzaine de février 1794. Cette lettre et la suivante sont de nouveau de M^{me} Fallery.

Mme Fallery prend les choses du meilleur côté possible, à son habitude, mais tous ses compatriotes n'étaient pas aussi optimistes qu'elle. On en a un exemple dans sa propre famille. « Je passe une vie assez triste avec notre pauvre mère, écrit-elle dans la même lettre. J'ai constamment devant les yeux des mines et des grimaces. La cause, dis-la moi, je t'en prie, car je l'ignore, mais tu connais son caractère inquiet et à son âge, elle craint toujours n'avoir pas assez. Suivant elle, l'ouvrage et les vivres vont manquer, nous serons à la famine, bientôt il n'y a plus de blé dans le grenier, on ne saura que devenir ni où aller, on t'enverra la Marianne (la fille de Mme Fallery), nous, nous ferons comme nous pourrons. Voilà ce que j'ai le plaisir d'entendre à toutes les heures du jour... »

la première année. On donne à chacun cinquante pieds carrès de terrain pendant neuf ans, mais il faut qu'on les travaille soi-même, on ne peut point prendre d'ouvriers pour les faire! On a fait les syndics, c'est les citoyens Julien Dentand, Jean-Bénédict Humbert, Gasc, le ministre, Janot et Anspach, procureur général... ²

J'ai oublié de te dire que nous avons le transit du Mandement, mais à Carouge et à Chêne 3, ils ne veulent encore rien laisser passer. On espère pourtant que cela viendra... 4

XIX

Genève, ce 15 mars 1794, l'an 3 de l'égalité genevoise.

... Fais bien attention quand tu reviendras à Genève, si tu as de l'argent, de ne pas essayer de passer comme tu l'as fait l'année dernière. On fouille beaucoup plus, on prend tout l'argent, on ne laisse que cinq sols et le reste est perdu. Il faut accuser juste ce que l'on porte à Nyon ou à Coppet, je ne sais pas bien auquel des deux, je m'en informerai, et là on vous donne une reconnaissance. En arrivant au bureau

¹ Sur cette mesure, cf. Rivoire Nº 4337, la Publication du Comité d'administration y relative, datée du 13 février 1794.

² Les syndics et le procureur général, rétablis par la constitution de 1794, acceptée par le peuple le 5 février, furent élus par l'Assemblée souveraine (l'ancien Conseil général), les premiers le 13, le second, le 14 février.

³ La partie de Chêne qui était sur Savoie.

¹ Cf. le Rég. du Comité provis. d'admin. 14 février, une lettre des administrateurs du district de Nantua (départ. de l'Ain) autorisant le passage des denrées provenant du Mandement de Peney (sur la rive droite du Rhône, séparé de la ville par une bande de terre française). Mais outre le Mandement de Peney, il y avait encore la Champagne, le Mandement de Jussy, etc., aussi enclavés. On conçoit quelle gêne cela devait être pour l'approvisionnement de la ville, lorsque même les produits de ces territoires ne pouvaient y pénétrer, à cause des entraves mises au transit par les autorités françaises des environs.

français on donne la reconnaissance et on leur fait compter son argent, et puis on passe, mais comme ils changent tous les jours de méthode, il faudra t'en informer avant que tu sois prêt à venir, ou bien tu pourrais venir par le lac, je ne sais ce qui vaudra mieux, on verra quand tu seras prêt à venir. Nous avons des vivres, mais nous les payons à un prix excessif. Le beurre est à trois florins la livre, on le fait distribuer par quart de livres à chaque personne. Heureument que j'en ai encore et que je n'ai pas eu besoin d'aller dans la foule pour en avoir. Nous avons acheté de l'huile d'olives, si le beurre ne vient pas on se mettra à faire la soupe à la française. Le bœuf est à dix-huit sols la livre, on ne peut en avoir que deux livres à la fois. Quand il en faut les jours qui ne sont pas marché, il faut avoir une carte du médecin. Du reste on ne manque de rien, on a du pain et du blé autant qu'on en a besoin. Il est venu beaucoup de vin du Mandement. Tu te torcheras le bec de ta fricassée de pommes de terre, à moins que tu ne la veuilles manger à l'huile. En parlant de pommes de terre, elles seront abondantes cette année. Tu dois savoir qu'on a donné beaucoup de terre qui étaient incultes pour y planter des tufelles 1. Il y a six cents particuliers qui ont eu un lot à la loterie et qui sèment de l'orge, du blé, des tufelles, du blé de Turquie, etc. C'est superbe de voir nos fossés, la rampe des Pâquis, Saint-Jean, le bas des Tranchées, le Petit Plainpalais, etc. Je languis que tu voies tout ça... 2

¹ Ancien nom genevois de la pomme de terre.

² Voir la lettre précédente et celle du 7 mai 1794 qui donnent sur l'opération dont il est question ici des détails assez abondants pour en faire comprendre le mécanisme sans autre explication.

XX

De Genève, ce 19 mars 17941.

Cher ami,

Je suis fâché d'avoir tant tardé de vous écrire, mais j'ai voulu attendre de savoir le jugement des prisonniers, dont il y a Vouan, Coutarel et Borel, le fils du ferblantier des Rues Basses ². Donc ils sont condamnés tous trois à six mois de chambre close ³ et Vouan est banni à perpétuité, Coutarel à deux années sa maison pour prison, Borel une année et Dolive qui a volé n'est que pour une année de prison chez lui ⁴. Cette jugement a été fait parce qu'ils ont obligé le Comité à aller avec eux à Jussy et ils ne les ont pas voulu écouter. Quand ils leur disaient quelque chose, ils les envoyaient faire foutre, et tout ce que Vouan a fait, il l'a fait avec la cocarde française, ce qui lui a fait beaucoup de tort... ⁵

Ecrite par un nommé François Favre.

² Pour ces trois personnages et pour Dolive dont Favre parle plus loin, voir la lettre de Joachim sur l'affaire de Jussy, du 27 janvier 1794.

³ Soit six mois de prison à faire à la prison même, par opposition à la prison domestique qu'on faisait chez soi, à peine si on rompait son ban, « d'être réduit pour le reste du terme dans les prisons publiques ».

⁴ Favre accumule ici les erreurs. Vouan fut condamné aux prisons subies et au bannissement, Coutarel aux prisons subies et à un an de prison domestique, Borel aux prisons subies et à six mois chez lui. Seul Dolive eut bien un an de prison domestique.

⁵ Les inculpations étaient en réalité beaucoup plus graves, sauf pour Dolive qui avait seulement commis quelques menus larcins au château du Crêt. Vouan, Coutarel et Borel furent, en effet, poursuivis, non seulement pour « insubordination envers les commissaires nommés pour l'affaire de Jussy », mais surtout pour avoir coopéré au meurtre de Salomon Burdet, sans compter divers autres excès et actes de violence. Dolive fut jugé le 7 mars, les trois autres, le 18 du même mois.

XXI

Genève, 7mai, l'an 3 de l'égalité genevoise1.

... Tu me demandes ce que c'est que ce complot, je n'en sais rien, et bien du monde ne sont pas plus avancés que mol sur cela. On ne peut faire que des conjectures et il vaut mieux ne rien dire que de conter des menteries. Ce que je sais, c'est qu'on a mis il y a quelque temps cinq ou six personnes en prison qui se fabriquaient des poignards. Ce n'était sûrement pas dans une bonne intention qu'ils faisaient des armes de cette façon. C'est tout ce que je peux t'en dire 2. Je ne puis pas te dire la quantité de bœufs qu'il vient par semaine, ni d'où on les tire, je ne sais pas cela au juste. Les uns disent quinze, d'autres vingt et d'autres vingt-cinq. Tout ce que je sais, c'est que peu de personnes en ont manqué 3... Il n'y a rien de nouveau pour le présent. Les Français fouillent toujours beaucoup. Quand tu viendras, viens par la voiture de Gruet, tu t'échaufferas moins, il vaut mieux sacrifier un peu d'argent et conserver sa santé. Pour l'argent que tu

¹ 7 mai 1794. Cette lettre et toutes celles qui suivent sont de nouveau de M^{me} Fallery.

² L'affaire à laquelle M^{me} Fallery fait allusion ici est restée fort obscure et il y a tout lieu de croire qu'elle fut considérablement amplifiée par cette manie de voir partout des machinations ténébreuses qui s'empare si fréquemment des populations dans les temps troublés. Un certain nombre de Montagnards furent accusés d'avoir formé un complot pour assassiner le citoyen Neff, membre du Conseil législatif, et de s'être fait fabriquer par un des leurs des poignards ou stylets dans ce but.

³ Encore fallait-il savoir s'y prendre. « Il y a aujourd'hui huit jours, continue M^{me} Fallery, que mama fut à dix heures vers sa bouchère. Elle n'avait plus de viande. Bien d'autres qui vinrent après furent sots, pour mama, elle fut à Longemalle et dit à un boucher que sa fille se servait chez lui, qu'elle était malade, s'il voulait lui donner son bouilli. Il le lui donna, ainsi nous n'en n'avons pas manqué. Il faut espérer que nous en aurons toujours. »

apporteras, tant peu que ce soit, il faut l'accuser. Je crois que c'est à Nyon, le voiturier te dira cela mieux que moi. Il y a des personnes à qui on a ôté quatre sols, un florin, d'autres à qui on n'a ôté que l'argent blanc, mais toujours il ne faut pas s'y fier. On fouille jusque dans les souliers, c'est tout dire...

Pour la loterie des six cents lots, ce sont les terres incultes qui étaient autour de la ville ¹. On en a fait des portions égales de cinquante pieds carrés qui ont été distribuées par loterie à ceux qui étaient allés se faire inscrire au bureau d'avis. Ces portions sont sorties par numéros. C'est tous les fossés de Cornavin, Saint-Jean, la rampe des Pâquis, le Petit-Plainpalais, le bas des Tranchées des deux côtés. C'est à présent tout cultivé, c'est extrêmement joli à voir...

XXII

Genève, 7 août 1794, l'an 3 de l'égalité genevoise.

... Tu dois savoir la révolution arrivée ici le 19 du mois dernier ². Tous les Révolutionnaires prirent les armes et se saisirent des plus mauvais Aristocrates et Englués. Ils ont été à peu près cinq cents enfermés au grenier à blé de Chantepoulet et bien gardés. On a fait des jugements au plus grand nombre. Il y en a eu dix de fusillés ³ qui sont Cayla, ci-devant syndic, de Rochemont, avocat, Prévost-Cabanis, Decombes, ci-devant capitaine ⁴, Vivien-Decor, Munier le rouge, Chenaud dit le tueur, Fatio ci-devant syndic, Naville,

¹ Notamment les fossées et toutes les autres parties cultivables des fortifications.

² Commencée dans la nuit du 18 au 19.

³ Dont sept le même jour, le 25 juillet, au Bastion bourgeois.

⁴ Ou plutôt ancien colonel de la garnison.

ci-devant procureur, cousin de Naville-Reymondin, et aujourd'hui Delorme, horloger, que l'on dit avoir été bien
mauvais sujet. Il y en a beaucoup de bannis, comme Mussard, confiseur, Sales, de la Fusterie, Walich, maréchal, la
Crapoule, Rauschenbach, confiseur, etc. Noël père est pour
trois ans à la Discipline², Favre-Béard, dizenier, pour sa vie,
Alléoud, dix ans de prison chez lui, Chappuis, de notre ancienne montée, un an. Il y a beaucoup de prison domestique,
les uns trois mois, d'autres six, d'autres un an, cinq ans, dix
ans, suivant leur coquinerie ou leur mauvaise langue... ³

- ¹ Reymondin était un surnom donné à l'ancien lieutenant de police Naville par les Révolutionnaires, à cause du rôle que celuici avait joué dans l'arrestation arbitraire d'un personnage ainsi appelé en 1791.
- ² Maison de correction et de travail où l'on enfermait certaines catégories de délinquants.
- ³ Cette courte lettre est la seule que nous ayons de Mme Fallery sur l'insurrection de 1794. Comme on trouve partout d'abondants détails sur cette grave crise, il n'y a pas lieu de trop regretter ce silence. En revanche, il est intéressant de noter la sorte d'indifférence avec laquelle Mme Fallery parle d'événements qui, nous semble-t-il, à nous qui les voyons avec le recul de l'histoire, auraient dû éveiller dans tous les cœurs genevois une émotion intense. Rien de semblable, en apparence, chez M^{me} Fallery. Elle raconte en quelques phrases, du ton le plus uni, les condamnations à mort et les proscriptions, et rien dans la suite de sa lettre ne pourrait faire soupçonner qu'un drame poignant se joue à côté d'elle en ce moment même. « Fais-moi le plaisir, continue-t-elle, de nous donner tout de suite de tes nouvelles, comment te portes-tu? Je t'assure que tu nous mets bien en peine. Tu t'en inquiètes fort peu, à la bonne heure, mais tu nous permettras de n'être pas de même. Je crois que si je n'écrivais jamais, on n'aurait pas plus de tes nouvelles que de celles de la lune. Je compte avoir la toile du blanchissage dans le courant de ce mois, aussitôt que nous l'aurons, nous nous mettrons après tes chemises. Adieu, ton frère est de garde et comme une brave femme, je vais me coucher, il est dix heures sonnées. Adieu, je souhaite que tu jouisses d'une bonne santé. Pour nous, nous sommes, grâce à Dieu, tous bien portants. La Marianne t'embrasse bien, elle languit toujours bien de te voir. Ta mère, ton frère t'em-bon nombre de Genevois à la même époque. Paris était une fournaise bien autrement ardente que Genève en 1793 et 1794 et pourtant un observateur pénétrant des hommes et des choses (M. Jules

XXIII

Genève, ce 21 avril 1795.

... On a mis au Bastion bourgeois, ou autrement la Sagaterie nationale ¹, le buste de J.-J. Rousseau sur une colonne fort élevée ². On lui fait tout le tour un superbe jardin. Il n'est sûrement pas trop à sa place, lui qui détestait le sang. S'il se voyait placé dans un lieu où on en a tant versé d'innocent, il serait navré et ne le pardonnerait pas à ses compatriotes...

XXIV

Genève, 30 juin 1797.

Cher frère,

Pour cette fois le bon Dieu est patriote. Si tu avais été ici

Lemaître, parlant d'un livre de M. Biré) a pu écrire que la vie de la très grande majorité de ses habitants « fut à peine dérangée par les événements de la Révolution et poursuivit; même sous la Terreur, son cours habituel, comme si rien de considérable ne se passait ». M. Jules Lemaître a peut-être un peu trop accentué sa pensée, mais qu'on fasse dans ce passage une part aussi large qu'on voudra à l'exagération, c'est évidemment une conclusion de même ordre qu'on peut tirer pour Genève de la correspondance de M^{me} Fallery.

- 'Sagaterie: boucherie pour la basse viande (Humbert: Glossaire genev.), Mme Fallery fait allusion au massacre du 25 juillet 1794 et rien que ce terme qu'elle emploie suffirait pour montrer qu'il s'est produit un changement notable dans ses idées. Elle n'a fait, du reste, que suivre le mouvement général. En 1795, la plus grande partie de la population genevoise était lasse de la révolution et honteuse des excès auxquels elle s'était laissé entraîner.
- ² L'érection d'un monument public à la mémoire de Rousseau avait été proposée le 23 novembre 1793 à l'Assemblée nationale et acceptée par le conseil général le 28 décembre suivant. Le monument devait être inauguré le 28 juin 1794, jour anniversaire de la mort du philosophe, mais il y eut du retard et c'est seulement le 23 mars 1795 que l'ouvrage fut terminé par le placement du buste dont il est question ici.

mercredi, jour de la fête de J.-J. Rousseau¹, tu serais de mon avis... Depuis les premiers jours de juin il fait la pluie, dans tout le mois il n'a pas passé plus de quatre à cinq jours sans en tomber. Mardi il fit un temps affreux qui dura jusqu'au lendemain, le lendemain matin il semblait que le temps allait s'élever, vers les dix heures la pluie recommence. Elle tomba jusqu'à une heure, moment où toute la jeunesse devait se rendre au Bastion d'Hollande et ils y furent tous. Sitôt qu'ils sont rangés, les montagnes se découvrent, le soleil paraît, il fait un temps superbe le reste de la journée. A présent, est-ce que la tête me tourne 2? Encore une preuve du contraire, c'est que depuis hier jusqu'à présent la pluie n'a pas discontinué... Il faut pourtant te dire ce qu'était la fête. Il est sorti passé treize cents enfants du Bastion qui firent le tour de Saint-Gervais par Chevelu et descendirent la rue des Boulangers 3. De là ils furent au Bastion bourgeois où l'on fit un discours devant la statue de J.-J. (il était très beau, je ne l'ai pas entendu) 4. Lorsqu'il fut fait, on fit placer toute cette marmaille à des tables qui avaient été préparées pour les recevoir. Chacun y trouva dans une assiette des cerises, un petit pain de deux sols et un morceau de tourte, puis entre quatre ils avaient une bouteille moitié vin et eau. C'était joli de les voir tomber sur ce goûter, surtout les garçons. On avait mis des cordages à une certaine distance des tables et des factionnaires, afin qu'ils pussent goûter en paix. Le goûter fini, tout fut aussitôt débarrassé et toute cette jeunesse

¹ Le mercredi 28 juin. La fête de J.-J. Rousseau fut célébrée cette année-là avec une solennité particulière, le gouvernement ayant voulu en faire une occasion de réunion et de rapprochement entre les citoyens.

² M^{me} Fallery, au commencement de cette lettre, avait prié son frère de ne pas la croire folle à la manière dont elle s'exprimait

³ La partie droite, en descendant, de la rue de Coutance actuelle.

⁴ Ce fut l'administrateur De La Planche qui prononça ce discours.

se dispersa, les garçons pour faire aller leurs pétards et les filles à danser. Les autorités constituées furent goûter à la maison de ville et les militaires qui avaient escorté la fête vinrent se ranger à des tables préparées dans d'autres allées pour les recevoir. Il y avait des salades, des poulardes, des pâtés, des tourtes, du salé, du fruit, etc., mais la différence c'est que les enfants étaient aux frais de l'État et eux aux leurs. La musique vint, les tambours, et tous se mirent à danser des ronds...

C'est ici la dernière lettre du petit dossier conservé aux Archives de Genève. M^{me} Fallery nous quitte sur un tableau riant qui contraste avantageusement avec les trop nombreuses scènes d'horreur qu'elle nous a auparavant racontées. Aussi bien sa tâche est achevée : son frère est sur le point de revenir à Genève et elle lui cherche un appartement où il puisse s'installer à son retour. A ce moment la République était à peu près pacifiée, mais la France étendait déjà sur elle une main conquérante. Pierre-Louis Malignon avait passé les années de lutte loin de la tourmente, il rentrait pour les années de servitude. Il lui fut donné, du reste, d'assister à la renaissance de la patrie, le 31 décembre 1813, et de vivre encore de longs jours sous les plis du drapeau rouge et jaune. Il décéda, en effet, seulement le 3 mars 1843, à soixante-quinze ou soixante-seize ans. Sa sœur, qui était son aînée, l'avait précédé dans la tombe. Elle était morte le 3 juin 1834, à peine moins âgée.

E.-L. BURNET.